Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 05/12/2024 - A2024/014195 - 2013 B 00779 - 793 103 698 - POLE VIANDE COOPERATIF

POLE VIANDE COOPERATIF
Société Coopérative à Intérêt Collectif
à forme anonyme avec Conseil d'administration
à capital variable
au capital minimum de 18 500€
Siège social : 2 rue de Louisiane
38120 FONTANIL CORNILLON
793 103 698 RCS GRENOBLE

EXTRAIT PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt quatre à treize heures trente,

Les actionnaires de la Société POLE VIANDE COOPERATIF se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple datée du 25 mars 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Éric ROCHAS préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

L'article 30 des statuts prévoient que le bureau de l'assemblée est composé du bureau du Conseil d'administration et de 2 assesseurs désignés par l'assemblée :

- 1er assesseur : Madame Carine VALLIER
-
- 2ème assesseur : Monsieur Rolland BADIN

Me Delphine REVEL-MOUROZ avocat de la société POLE VIANDE COOPERATIF est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que :

- Actionnaires présents : 23 (éleveurs : 13, bouchers : 1, salariés : 1, autres : 4, Chevilles : 3, collectivités : 1)
- Actionnaires représentés : 30 (éleveurs : 15, bouchers : 4, salariés : 5, autres : 6)
- Actionnaires ayant voté par correspondance : 0

…/…

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Christophe BERNARD, membre du Conseil d'administration représentant du collège Éleveurs en date du 4 février 2024.
Le nombre de membres du Conseil d'administration représentant le collège Éleveurs est actuellement de 4, à savoir :
Monsieur Éric ROCHAS
Le GAEC des COLIBRIS (Dylan ROCHAS)
Le GAEC DES 4 VENTS – M. Adrien FAURE
La FERME DU GRAND PRE (M. Roland BADIN)
Ainsi, le nombre d'administrateurs en fonction n'est pas devenu inférieur au minimum statutaire (4 minimum / 5 maximum) et le Conseil d'administration reste valablement formé pour continuer de poursuivre ses missions.

L'assemblée générale décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Christophe BERNARD.

La résolution est mise au vote :
Collège des éleveurs abatteurs : ……
Collège des chevilles : ……..
Collège des bouchers : ……..
Collège des collectivités locales : ……..
Collège des salariés : ……..
Collège des autres associés : ……

Cette résolution est : adoptée / rejetée

…/…

Copie certifiée conforme

Monsieur Éric ROCHAS
Président